



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-142901>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-142901**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville d'Asnières sur seine

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : ACQUISITION MATERIEL SCENIQUE - SONORISATION, ECLAIRAGE, VIDEO

Description : La présente consultation concerne l'acquisition et la livraison de matériel scénique (sonorisation, éclairage et vidéo) pour la commune d'Asnières-sur-Seine.

Identifiant de la procédure : 7a7560bf-94ca-46e4-822c-e14e36827b9e

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 32342410 Matériel de sonorisation

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 31518100 Projecteurs

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 32321300 Matériel audiovisuel

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 3

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 3

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot 1 : matériel de sonorisation

Description : Lot 1 : matériel de sonorisation

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 32342410 Matériel de sonorisation

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32351000 Accessoires pour matériel audio et vidéo

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix (45 points) L'analyse de la proposition financière sera réalisée au regard du prix total porté au DQE masqué. Le nombre de points maximum (45) sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront décerner les points en fonction de la formule suivante : (Prix du moins-disant/prix du candidat) x 45. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (40 points) o qualité et capacité du matériel technique (30 points) L'analyse de la valeur technique sera réalisée au regard du mémoire technique et de l'acte d'engagement remis par le candidat. La qualité et la capacité du matériel technique seront évaluées en fonction du descriptif technique (capacité, puissance, durée de vie, matériaux, etc.). Il sera notamment étudié la diversité des produits proposés (étendue des produits et des marques, liste des stocks moyens), la capacité à proposer des produits reconditionnés. o Modalité d'exécution des commandes et des livraisons (5 points) L'analyse sera réalisée au regard du mémoire technique. Le mémoire devra détailler la prise en charge d'une commande type depuis sa réception jusqu'à la livraison (voire le cas échéant jusqu'à l'installation du matériels) et les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations. Le candidat précisera les précautions prises pour assurer les livraisons dans de bonnes conditions (prise de RDV avant livraison, emballages...). o Service après-vente (5 points) : Le critère sera apprécié au regard du mémoire technique comportant la description des procédures de service après-vente (dont les modalités de reprise des matériels endommagés 10 / 15 RC-AO24-Matériel Scénique ou dysfonctionnant).

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de garantie et délai de réparations et remplacement sur l'ensemble des fournitures (5 points) : o Délai de garantie (sur 2,5 points) La garantie générale minimum à accorder par le titulaire sur l'ensemble du matériel est de 1 an. Les garanties individuelles concernant chaque fourniture, accordées par les fabricants, si elles sont plus longues que la garantie générale accordée, s'appliquent indépendamment. Ce critère concerne donc l'extension de garantie. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus long, dans son acte d'engagement. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le délai de garantie doit être mentionné dans le mémoire technique. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche. Une moyenne des garanties des produits figurant au BPU sera faite. Lorsque le candidat n'indiquera pas de délai pour l'un des produits suscités, le délai pris en compte sera 0 année. o Délai de réparations et remplacement (sur 2,5 points) Les délais les plus courts doivent être proposés dans l'acte d'engagement.

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de livraison (5 points) L'analyse du délai de livraison sera réalisée au regard de l'acte d'engagement remis par le candidat. o Délai normal (sur 2,5 points) Le délai de livraison est à compléter dans l'acte d'engagement (Le délai maximum de livraison de l'ensemble des fournitures est de 30 jours calendaires). A défaut d'un meilleur engagement de la part du candidat, c'est ce délai qui s'appliquera. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche. o Délai urgent (sur 2,5 points) Un délai urgent devra être proposé par le titulaire dans l'acte d'engagement. Il s'agit d'un délai compris entre 48 heures et 4 jours, à compter de l'émission de la demande formulée par courriel. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les

autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale (sur 5 points) : Le candidat précisera dans son mémoire technique les actions mises en place pour assurer la réduction de l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution des prestations. Il pourra indiquer le caractère écologique des produits proposés, préciser les économies d'énergie réalisées, sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sa gestion de la production des déchets, ses actions en faveur du reconditionnement, de l'intégration des matières recyclées, etc.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_bqeqRelX6x

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.achatpublic.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 24/01/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal administratif territorialement compétent est celui de Cergy-Pontoise.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot 2 : matériel d'éclairage scénique

Description : Lot 2 : matériel d'éclairage scénique

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 31530000 Pièces de lampes et d'appareils d'éclairage

Nomenclature supplémentaire (cpv): 31518100 Projecteurs

Nomenclature supplémentaire (cpv): 31000000 Machines, appareils, équipements et consommables électriques; éclairage

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix (45 points) L'analyse de la proposition financière sera réalisée au regard du prix total porté au DQE masqué. Le nombre de points maximum (45) sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront décerner les points en fonction de la formule suivante : (Prix du moins-disant/prix du candidat) x 45. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (40 points) o qualité et capacité du matériel technique (30 points) L'analyse de la valeur technique sera réalisée au regard du mémoire technique et de l'acte d'engagement remis par le candidat. La qualité et

la capacité du matériel technique seront évaluées en fonction du descriptif technique (capacité, puissance, durée de vie, matériaux, etc.). Il sera notamment étudié la diversité des produits proposés (étendue des produits et des marques, liste des stocks moyens), la capacité à proposer des produits reconditionnés. o Modalité d'exécution des commandes et des livraisons (5 points) L'analyse sera réalisée au regard du mémoire technique. Le mémoire devra détailler la prise en charge d'une commande type depuis sa réception jusqu'à la livraison (voire le cas échéant jusqu'à l'installation du matériels) et les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations. Le candidat précisera les précautions prises pour assurer les livraisons dans de bonnes conditions (prise de RDV avant livraison, emballages...). o Service après-vente (5 points) : Le critère sera apprécié au regard du mémoire technique comportant la description des procédures de service après-vente (dont les modalités de reprise des matériels endommagés ou dysfonctionnant).

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de garantie et délai de réparations et remplacement sur l'ensemble des fournitures (5 points) : o Délai de garantie (sur 2,5 points) La garantie générale minimum à accorder par le titulaire sur l'ensemble du matériel est de 1 an. Les garanties individuelles concernant chaque fourniture, accordées par les fabricants, si elles sont plus longues que la garantie générale accordée, s'appliquent indépendamment. Ce critère concerne donc l'extension de garantie. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus long, dans son acte d'engagement. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le délai de garantie doit être mentionné dans le mémoire technique. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche. Une moyenne des garanties des produits figurant au BPU sera faite. Lorsque le candidat n'indiquera pas de délai pour l'un des produits suscités, le délai pris en compte sera 0 année. o Délai de réparations et remplacement (sur 2,5 points) Les délais les plus courts doivent être proposés dans l'acte d'engagement.

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de livraison (5 points) L'analyse du délai de livraison sera réalisée au regard de l'acte d'engagement remis par le candidat. o Délai normal (sur 2,5 points) Le délai de livraison est à compléter dans l'acte d'engagement (Le délai maximum de livraison de l'ensemble des fournitures est de 30 jours calendaires). A défaut d'un meilleur engagement de la part du candidat, c'est ce délai qui s'appliquera. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche. o Délai urgent (sur 2,5 points) Un délai urgent devra être proposé par le titulaire dans l'acte d'engagement. Il s'agit d'un délai compris entre 48 heures et 4 jours, à compter de l'émission de la demande formulée par courriel. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale (sur 5 points) : Le candidat précisera dans son mémoire technique les actions mises en place pour assurer la réduction de l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution des prestations. Il pourra indiquer le caractère écologique des produits proposés, préciser les économies d'énergie réalisées, sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sa gestion de la production des déchets, ses actions en faveur du reconditionnement, de l'intégration des matières recyclées, etc.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_bqeqRelX6x

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.achatpublic.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 24/01/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal administratif territorialement compétent est celui de Cergy-Pontoise.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Lot 3 : matériel vidéo

Description : Lot 3 : matériel vidéo

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 32321300 Matériel audiovisuel

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32323300 Matériel vidéo

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32351000 Accessoires pour matériel audio et vidéo

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix (45 points) L'analyse de la proposition financière sera réalisée au regard du prix total porté au DQE masqué. Le nombre de points maximum (45) sera attribué au candidat le moins-disant. Les autres candidats se verront décerner les points en fonction de la formule suivante : (Prix du moins-disant/prix du candidat) x 45. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique (40 points) o qualité et capacité du matériel technique (30 points) L'analyse de la valeur technique sera réalisée au regard du mémoire technique et de l'acte d'engagement remis par le candidat. La qualité et la capacité du matériel technique seront évaluées en fonction du descriptif technique (capacité, puissance, durée de vie, matériaux, etc.). Il sera notamment étudié la diversité des produits proposés (étendue des produits et des marques, liste des stocks moyens), la capacité à proposer des produits reconditionnés. o Modalité d'exécution des commandes et des livraisons (5 points) L'analyse sera

réalisée au regard du mémoire technique. Le mémoire devra détailler la prise en charge d'une commande type depuis sa réception jusqu'à la livraison (voire le cas échéant jusqu'à l'installation du matériels) et les moyens humains dédiés à l'exécution des prestations. Le candidat précisera les précautions prises pour assurer les livraisons dans de bonnes conditions (prise de RDV avant livraison, emballages...).
o Service après-vente (5 points) : Le critère sera apprécié au regard du mémoire technique comportant la description des procédures de service après-vente (dont les modalités de reprise des matériels endommagés ou dysfonctionnant).

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de garantie et délai de réparations et remplacement sur l'ensemble des fournitures (5 points) :
o Délai de garantie (sur 2,5 points) La garantie générale minimum à accorder par le titulaire sur l'ensemble du matériel est de 1 an. Les garanties individuelles concernant chaque fourniture, accordées par les fabricants, si elles sont plus longues que la garantie générale accordée, s'appliquent indépendamment. Ce critère concerne donc l'extension de garantie. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus long, dans son acte d'engagement. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points
Délai à analyser Le délai de garantie doit être mentionné dans le mémoire technique. Le résultat sera arrondi au centième le plus proche. Une moyenne des garanties des produits figurant au BPU sera faite. Lorsque le candidat n'indiquera pas de délai pour l'un des produits suscités, le délai pris en compte sera 0 année.
o Délai de réparations et remplacement (sur 2,5 points) Les délais les plus courts doivent être proposés dans l'acte d'engagement.

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai de livraison (5 points) L'analyse du délai de livraison sera réalisée au regard de l'acte d'engagement remis par le candidat.
o Délai normal (sur 2,5 points) Le délai de livraison est à compléter dans l'acte d'engagement (Le délai maximum de livraison de l'ensemble des fournitures est de 30 jours calendaires). A défaut d'un meilleur engagement de la part du candidat, c'est ce délai qui s'appliquera. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points
Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.
o Délai urgent (sur 2,5 points) Un délai urgent devra être proposé par le titulaire dans l'acte d'engagement. Il s'agit d'un délai compris entre 48 heures et 4 jours, à compter de l'émission de la demande formulée par courriel. Le nombre de points maximum (sur 2,5 points) sera attribué au candidat s'engageant sur le délai le plus court. Les autres candidats se verront attribuer les points selon la formule suivante : Meilleur délai x 2,5 points
Délai à analyser Le résultat sera arrondi au centième le plus proche.

Critère :

Type : Qualité

Description : Démarche environnementale (sur 5 points) : Le candidat précisera dans son mémoire technique les actions mises en place pour assurer la réduction de l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution des prestations. Il pourra indiquer le caractère écologique des produits proposés, préciser les économies d'énergie réalisées, sa politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sa gestion de la production des déchets, ses actions en faveur du reconditionnement, de l'intégration des matières recyclées, etc.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_bqeqRelX6x

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.achatpublic.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 24/01/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Tribunal administratif territorialement compétent est celui de Cergy-Pontoise.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville d'Asnières sur seine

Numéro d'enregistrement : 21920004500017

Adresse postale : 1 Place de l'Hôtel de Ville

Ville : Asnières sur Seine

Code postal : 92600

Subdivision pays (NUTS) : Hauts-de-Seine (FR105)

Pays : France

Adresse électronique : marches@mairieasnieres.fr

Téléphone : 0141111649

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

Numéro d'enregistrement : 17950702500015

Adresse postale : 2 à 4 boulevard de l'Hautil

Ville : CERGY PONTOISE

Code postal : 95027

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Téléphone : 0130173400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 534566e4-b8b3-4df4-9256-9baf1a643adc - 06

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/12/2024 à 15:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/12/2024